

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

**AFFECTEZ VOTRE ISF EN FAVEUR D'UN PROJET DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE PUBLIC DE VOTRE CHOIX, ET PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE , DEVEZ MECENE RECONNU D'UNE RESTAURATION**

responsable presse

Laurence Lévy

téléphone

00 33 (0)1 53 67 76 05

mail

laurence.levy@fondation-  
patrimoine.com

**En affectant son ISF à la Fondation du Patrimoine, le donateur permet de préserver des édifices qui font la richesse de notre patrimoine, et la beauté de nos paysages. Il peut déduire de son impôt sur la fortune 75% du don, dans la limite de 50 000 €.**

**Particularité remarquable, le donateur a la possibilité d'affecter son don spécifiquement à l'un des 1000 projets de sauvegarde du patrimoine public accompagnés actuellement par la Fondation. Il lui suffit alors de libeller son chèque à « Fondation du Patrimoine – Projet XXX ». Le donateur devient ainsi mécène reconnu d'une opération clairement identifiée.**

**La Fondation du Patrimoine en quelques mots**

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine, organisme privé indépendant à but non lucratif, a pour mission de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national, et plus particulièrement du patrimoine non protégé par l'Etat au titre des monuments historiques.

Tous les immeubles ou espaces naturels qu'il convient de préserver ne font pas, en effet, l'objet de mesures de classement ou de protection. Au moins 500 000 édifices sont concernés.

Particuliers et entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la sauvegarde du patrimoine de proximité, aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales. La Fondation du Patrimoine déploie en ce sens une action concrète sur le terrain au service de nombreux porteurs de projets qui partagent ses objectifs et ses valeurs.

La Fondation du Patrimoine est devenue un partenaire reconnu des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de nos territoires, en contribuant efficacement à la création d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire et à la formation des jeunes. Mobilisée dans l'ensemble des régions, elle accompagne les chantiers, encourage les savoir-faire artisanaux et sensibilise nos compatriotes à la défense de nos paysages.

**Affectation des dons**

Pour connaître les projets en cours, les donateurs peuvent appeler le 01 53 67 76 10 / 01 53 67 75 97, ou se rendre sur notre site et cliquer au niveau de la carte de France sur une de nos 24 délégations régionales qui les renseigneront.

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

### **FONDATION DU PATRIMOINE**

23/25 rue Charles Fourier – 75013 Paris

Tél : 00 (33) 1 53 67 76 00

Site : [www.fondation-patrimoine.com](http://www.fondation-patrimoine.com)

**Responsable du Mécénat** : Benjamin Mermet

**Ligne directe** : 01 53 67 76 10

**Chargée de mission Mécénat** : Amandine Oudart

**Ligne directe** : 01 53 67 75 97